



VEILLE JURIDIQUE

Priorités d'actions des Inspections du Travail pour 2023

La Direction Générale du Travail vient de présenter les chiffres clés de 2021 et les premières tendances 2022 de l'activité de l'inspection du travail, ainsi que les perspectives 2023 qui sont notamment celles-ci : la prévention des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles, la lutte contre les fraudes, la réduction des inégalités femmes-hommes, la protection des salariés vulnérables et le dialogue social. *Inspection du travail : Bilan 2021 et premières tendances 2022, Perspectives 2023, Novembre 2022*

Indemnités journalières : nouveau téléservice de dépôt de pièces jointes

Le nouveau téléservice de dépôt de pièces jointes remplace la procédure d'envoi de pièces justificatives par mail nécessaires pour le règlement des indemnités journalières ; il est accessible via net-entreprises.fr.

Ameli.fr, actualités, un nouveau téléservice disponible pour gérer les indemnités journalières 2 décembre 2022

Installations de combustion : de nouvelles prescriptions applicables

Un arrêté fixe de nouvelles prescriptions ministérielles aux installations de combustion de taille moyenne (entre 1 et 50 mégawatts) et modifie 4 arrêtés ministériels. Les modifications apportées sont notamment : la modification des définitions du fioul domestique et du fioul lourd ; des précisions concernant la conservation de certaines données par les exploitants et les durées de conservation de ces données ; l'ajout d'une valeur limite d'émission pour les installations comprises entre 1 et 2 MW et fonctionnant avec un combustible solide pour la période du 20/12/2018 au 31/12/2029 ; l'intégration de dispositions complémentaires en cas d'une installation située dans la zone concernée par un plan de protection de l'atmosphère ; l'intégration des dispositions à mettre en œuvre en cas de non-respect d'une mise en demeure concernant les rejets atmosphériques ; la rectification d'une limite inférieure d'explosivité erronée...

Arrêté du 8 décembre 2022 modifiant plusieurs arrêtés ministériels relatifs aux installations de combustion

Polluants Organiques Persistants : de nouvelles limites réglementaires européennes s'appliqueront en juin 2023

Un règlement met à jour les annexes qui déterminent comment les déchets contenant des POP sont traités. Le règlement sera applicable au 10 juin 2023.

Règlement 2022/2400 du Parlement européen et du conseil du 23 novembre 2022 modifiant les annexes IV et V du règlement 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants

Dioxyde de titane : la Cour Européenne de Justice annule son classement comme cancérigène

Par un arrêt du 23 novembre 2022, la Cour Européenne de Justice a annulé le règlement délégué de la Commission du 4 octobre 2019 en ce qui concerne la classification et l'étiquetage harmonisés du dioxyde de titane en tant que substance cancérigène par inhalation sous certaines formes de poudre.

Arrêts du Tribunal du 23 novembre 2022, n° T 279/20, T 288/20 et T 283/20, Cour Européenne de Justice

Violence et harcèlement au travail – Un guide pour les employeurs

Un guide de l'Organisation Internationale du Travail fournit des conseils pratiques aux entreprises et aux employeurs pour les aider à élaborer des politiques et des systèmes appropriés pour traiter la violence et le harcèlement sur le lieu de travail. Le guide est conçu pour être adaptable aux circonstances nationales et pour refléter la législation, les politiques et les situations locales.

Violence et harcèlement au travail, un guide pratique pour les employeurs, Genève, Bureau international du travail, 7 décembre 2022

Heures supplémentaires : exonération pour les entreprises de 20 à moins de 250 salariés

Un décret met en œuvre une déduction forfaitaire des cotisations patronales sur les heures supplémentaires effectuées depuis le 1^{er} octobre 2022, pour les entreprises d'au moins 20 et de moins de 250 salariés. Le montant est fixé à 0,50 € par heure supplémentaire.

Décret 2022-1506 du 1^{er} décembre 2022 relatif à la déduction forfaitaire des cotisations patronales sur les heures supplémentaires pour les entreprises d'au moins vingt et de moins de deux cent cinquante salariés

Publication du décret fixant les conditions de dépôt et de contrôle des accords d'épargne salariale

Un décret précise notamment les conditions et les modalités de mise en place du régime d'intéressement par décision unilatérale de l'employeur, prévoit le dépôt d'un procès-verbal (de carence d'instances représentatives du personnel ou de consultation du CSE).

Décret 2022-1651 du 26 décembre 2022 portant application des dispositions relatives à l'épargne salariale de la loi 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat

Renouvellement du soutien à l'alternance pour 2023

Une aide d'un montant de 6 000 € sera versée à toutes les entreprises, pour les contrats conclus avec un alternant, mineur comme majeur, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, pour la première année d'exécution du contrat.

Décret 2022-1714 du 29 décembre 2022 relatif à l'aide unique aux employeurs d'apprentis et à l'aide exceptionnelle aux employeurs d'apprentis et de salariés en contrat de professionnalisation

Fruits et légumes : le Conseil d'État annule l'interdiction d'emballages plastique

Dans une décision du 9 décembre 2022, le Conseil d'État a annulé le décret fixant la liste des fruits et légumes pouvant être vendus sous emballage plastique. Un nouveau décret est en cours d'élaboration. *Conseil d'État, 9 décembre 2022, 458440 et suivants*

Accompagnement des systèmes de management, évaluation des risques professionnels, actions de formation, communication et dialogue social, RSE...

AFIRM vous accompagne selon vos besoins. Contactez AFIRM.

ACCOMPAGNEMENT - FORMATION – INGENIERIE – RESSOURCE HUMAINE – MANAGEMENT DES RISQUES
SAS AFIRM - Capital 8000.00 € - RCS TOULON 451 327 829 Code APE : 7022Z

contact@afirm-conseil.fr - www.afirm-conseil.fr

PROVENCE MEDITERRANEE	AUVERGNE RHONE ALPES
372, Chemin du Val doux 83200 TOULON Siret n° 451 327 829 00011	10, montée de CHANTEMULE – 43140 LA SEAUVE SUR SEMENE Siret n° 451 327 829 00029
04 94 24 44 52	04 71 61 02 03